

2024/0149
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : MM. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER. CAFFIAU.

Absents : Mmes DELBRUYERE. BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et MM. JOSSET et CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : DM EMPRUNT COMMUNE EXERCICE 2024.

Dans le cadre du paiement des emprunts, il est nécessaire avec la hausse des taux de remettre 1000 € sur le compte 66111

En ce sens, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour imputer cette somme à l'article 66111

L'affectation s'effectuera comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

- Au 66111 : + 1 000 euros ;
- Au 6068 : - 1 000 euros.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Décide d'affecter :

En dépenses de fonctionnement :

- Au 66111 : + 1 000 euros ;
- Au 6068 : - 1 000 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour
extrait conforme,

AVESNELLES, le 28 NOV. 2024

Le Maire,

